



« Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 8.4.2 de l'ordre du jour : Le Rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation dans le Pacifique insulaire et la procédure d'élaboration des futurs Rapports régionaux sur l'état de l'environnement et de la conservation

Objet du document

1. Approuver le premier rapport régional sur l'état de l'environnement et de la conservation, adopté lors de la 10^e Conférence du Pacifique sur la conservation de la nature.
2. Solliciter l'approbation de la procédure destinée à encadrer l'élaboration du prochain Rapport sur l'état de l'environnement et de la conservation.

Contexte

3. Les îles du Pacifique sont riches d'une biodiversité unique, menacée par les pressions régionales et mondiales en évolution constante et pesant sur l'environnement, auxquelles s'ajoutent la dégradation écologique, l'accroissement des populations humaines, l'évolution de la demande dans nos sociétés, et les effets des changements climatiques et de la hausse du niveau de la mer.
4. Le Rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation dans le Pacifique insulaire se fonde sur 31 indicateurs de la conservation et de l'environnement. Ce rapport a été élaboré dans le but d'éclairer la prise de décisions et la planification en ce qui concerne les actions visant à remédier aux problèmes environnementaux jugés prioritaires par les Membres du PROE. Ce rapport est disponible à l'adresse <https://soec.sprep.org/>
5. Il se fonde sur des indicateurs approuvés pour évaluer l'état, les tendances, la qualité et la disponibilité des données en ce qui concerne les priorités du Pacifique en matière d'environnement.
6. Il appuie les Membres et les partenaires du PROE dans leurs efforts consentis en vue de l'atteinte d'un développement durable et d'un environnement en bonne santé.
7. Ce rapport a permis de faire ressortir d'importants faits au regard des 31 indicateurs, y compris des résultats dignes d'intérêt :
 - a. Une hausse notable de la protection marine tout au long des dix dernières années : alors que seuls 500 000 km² étaient protégés en 2009, la superficie totale des aires protégées était de 5,5 millions de km² en 2020.
 - b. Les énormes difficultés auxquelles les nations du Pacifique sont confrontées en matière de gestion des déchets : on observe un flux de déchets croissant, tant sur la terre qu'en mer ; sur 21 États et territoires insulaires océaniques, seuls 5 se trouvent sous la moyenne mondiale en matière de production des déchets par personne.

- c. Les mécanismes novateurs mis en place par les États et les territoires insulaires océaniques pour améliorer la gestion environnementale, dont les 10 000 ensembles de données désormais disponibles sur le réseau du Portail des données du Pacifique.
8. Le Rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation a été présenté et adopté lors de la 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature, destiné à jouer le rôle de document fondateur et de guide pour les questions et contingences environnementales dans la région.
9. Il donne des informations cruciales susceptibles d'éclairer l'élaboration de politiques régionales, et oriente la Stratégie à l'horizon 2050 pour le Pacifique et les autres cadres régionaux.
10. Il aide aussi le PROE, les pays Membres et leurs partenaires à satisfaire à leurs obligations en matière de suivi et de compte rendu réguliers au regard des accords multilatéraux sur l'environnement régionaux et internationaux, à atteindre les objectifs de développement durable, et à faire face aux menaces qui pèsent actuellement sur l'environnement.

La procédure d'élaboration du Rapport régional sur l'état de l'environnement et de la conservation

11. Le Rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation est le fruit d'un an de concertations, d'analyse approfondie des informations et d'une uniformisation des données afin de les appliquer aux indicateurs régionaux fondamentaux approuvés par la Conférence du PROE.
12. L'expérience acquise et les enseignements tirés lors de l'élaboration du Rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation ont permis au PROE d'affiner les procédures, échéances et ressources requises pour l'élaboration des futurs Rapports régionaux.
13. Pour le prochain rapport, suite à la deuxième décision du Conseil exécutif, le Secrétariat a consigné cette procédure en vue de l'élaboration de futurs rapports, comme on le constate à l'annexe DT.8.4.2/Ann.1.

Recommandation

14. La Conférence est invitée à :
 - 1) **approuver** le Rapport régional 2020 sur l'état de l'environnement et de la conservation dans le Pacifique insulaire ; et
 - 2) **approuver** la procédure et les échéances pour l'élaboration du prochain Rapport régional sur l'état de l'environnement et de la conservation.

18 juin 2021